

# DEUST BCMM - Règlement des Etudes 2019- 2020

2019-2020



La formation  
continue  
à l'université

---

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE





# BCMM : Bureautique & Communication MultiMédia



Le DEUST BCMM est un diplôme homologué au niveau III (Bac +2).

Délivré par l'université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), le DEUST BCMM est une formation de techniciens supérieurs, utilisateurs avertis de la micro-informatique et des outils bureautiques et/ou multimédias.



# DEUST - Dispositions générales

## DEUST

---



### Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques

- BAC+2
- formation professionnalisante : Elle vise à l'insertion immédiate de l'étudiant dans le monde professionnel et, pour cela, rend obligatoire la réalisation de plusieurs stages.
- peut être réalisée en alternance
- ciblée sur un secteur particulier (informatique, traitement des eaux, etc.).
- L'équipe pédagogique est composée d'universitaires, de professionnels
- Poursuite d'études : licence professionnelle (bac +3), Licence 2, Licence 3

Le DEUST sanctionne un premier cycle de formation aux méthodes scientifiques et aux langages fondamentaux et d'apprentissage d'une qualification professionnelle.

Les enseignements visent à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances et les méthodes nécessaires à la fois à une entrée immédiate dans la vie active et à une éventuelle poursuite ou reprise d'études supérieures.

Le diplôme est délivré aux étudiants dont les aptitudes et les connaissances en ces domaines ont été vérifiées.

### Organisation des études

---

L'ensemble de la formation conduisant au diplôme d'études universitaires, scientifiques et techniques, est réparti sur deux années universitaires ou sur quatre semestres universitaires ou selon toute autre modalité équivalente, et comprend

une période initiale d'orientation.

Les enseignements sont dispensés sous forme de cours, d'enseignements dirigés, de travaux pratiques ou de préparation de projets auxquels s'ajoutent des stages en situation.

Des enseignements de qualification professionnelle sont assurés dans une proportion laissée à l'appréciation de l'établissement, mais qui ne peut être inférieure à 25 % du total ; ils sont confiés principalement à des enseignants associés, à des chargés d'enseignement exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle correspondant à la spécialité du diplôme.

### *Calendrier universitaire*

---

L'année universitaire s'organise entre le début du mois de septembre de l'année civile N et la fin du mois de septembre de l'année civile N+1 (délibérations de jury comprises).

# Accès, inscription et progression



## *Accès aux études de DEUST*

Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de DEUST, doivent justifier :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
- soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

**La capacité d'accueil est limitée** et est déterminée en fonction des débouchés prévisibles.

L'admission est soumise à l'examen d'un **dossier de candidature**.

L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

## *Progression*

**Les candidats au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ne peuvent prendre au total que trois inscriptions pédagogiques annuelles** ou six inscriptions pédagogiques semestrielles en vue de ce diplôme ou du diplôme d'études universitaires générales.

Exceptionnellement, une ou deux inscriptions annuelles ou une à quatre inscriptions semestrielles supplémentaires peuvent être autorisées par le président de l'université où le candidat a pris sa précédente inscription, sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

**L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année précédente.**

**Cependant, un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de DEUST 1, s'inscrira de nouveau en DEUST 1, et est autorisé à s'inscrire également en DEUST 2.**

# Validation



IV

La validation des UE, semestres, diplôme, certificats et l'organisation des jurys sont conformes aux « *Modalités des Contrôles des Connaissances* », adoptées par la **CFVU** (Commission de la formation et de la vie universitaire) et le **CA** (Conseil d'Administration) de l'ULCO.

## A. Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées par un contrôle continu et régulier.

Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant (notes données à titre indicatif et sous réserve de validation par le jury) et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

### *UE capitalisables*

Au sein d'un parcours de formation, les **unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

De même sont capitalisables les éléments constitutifs (modules) des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.

### *session 2*

2 sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats.

On entend **par session**, l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

La note obtenue à une épreuve repassée en session 2 est conservée et annule la précédente.



## ECTS/crédits



Image 1 ECTS

(European Credits Transfer System)

Les parcours de formation organisent l'acquisition des unités d'enseignement et du diplôme de DEUST selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits.

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : **chaque unité d'enseignement est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits.**

Le DEUST BCMM valide 120 ECTS

### Obtention du diplôme

Le diplôme s'obtient soit par **acquisition de chaque unité d'enseignement** constitutive du parcours correspondant, soit par **application des modalités de compensation.**

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

### Modalités de compensation

- La compensation est organisée sur le semestre, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients
- d'autre part, elle est organisée **entre 2 semestres au sein d'une même année** de DEUST en application de l'article L. 613-1 du code de l'éducation.

## B. Contrôle continu

Les modalités de contrôle dans les différents modules sont celles du **contrôle continu.**

Le nombre d'épreuves (au minimum 2 par module), le type des épreuves, les dates, la durée, le coefficient, ... des différentes épreuves sont variables d'un module à l'autre. Elles sont précisées par le formateur en début de module.



### Remarque : Nature des épreuves

Les épreuves peuvent être de différentes natures :

- contrôle oral
- contrôle écrit
- contrôle sur machine
- des travaux réalisés en présentiel
- un projet individuel ou en groupe

- un travail individuel ou collaboratif effectué à distance
- un quiz effectué à distance
- ...



### *Fondamental*

Toute absence à un contrôle entraîne la note de zéro.



### *Attention*

La présence aux cours, TD (travaux dirigés) et TP (travaux pratiques) est obligatoire.

Tout retard ou départ anticipé d'un cours, TP ou TD est considéré comme une absence.

Au bout de 3 absences non justifiées, l'étudiant pourra être considéré comme démissionnaire.



### *Remarque*

Des aménagements peuvent être fixés avec l'accord des responsables de formation, notamment pour les étudiants engagés dans la vie active, les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau, etc...

## C. Jury et validation

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre et de la seconde session. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant, le cas échéant, les règles de compensation

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

### *Dates des jurys*

Jurys session 1 semestre 1 et 3 :

- 26 mars 2020

Jurys session 1 semestre 2 et 4 (année):

- 6 juillet 2020

Examens de 2ème session (rattrapages) : jeudi 3 septembre 2020

Jurys session 2 :

- 6 septembre 2020

Remise des diplômes de l'année 2019 et attestations 1ère et 2ème années 2020 : 9 juillet 2020

### Composition du jury

|                   | Responsable d'année                    | Président de jury | Membres du jury                         |
|-------------------|--|-------------------|---|
| <b>1ère année</b> | Vincent VANNESTE /<br>Sophie DELEGLISE | Eric DUQUENOY     | Laurence CHARPENTIER<br>Nicolas DEMILLY |
| <b>2ème année</b> | Vincent VANNESTE /<br>Sophie DELEGLISE | Eric DUQUENOY     | Laurence CHARPENTIER<br>Nicolas DEMILLY |

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.



### Remarque : Bonus

Le jury a la possibilité d'accorder des « *points de jury* » à des étudiants s'étant investis dans des activités sportives, culturelles, caritatives, ...

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs...) en plus du programme normal, pour un bonus fixé à 3% du total maximum des points.

Important :

- Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, les points bonus se cumulent (le cumul ne pouvant dépasser les 3% prévus)
- Au maximum, l'étudiant pourra obtenir 0,6 points de bonus à l'année
- Le BONUS de l'année est égal à :  $(\text{BONUS semestre 1} + \text{BONUS semestre 2}) / 2$
- Le jury prend en compte le bonus au semestre dans le respect du total des points de bonus autorisé à l'année (0,6 points).

| Note obtenue en activité Bonus au semestre | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
|  |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |

| stre  |   |      |      |      |      |     |      |      |      |      |     |  |
|---|---|------|------|------|------|-----|------|------|------|------|-----|--|
| <b>Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20</b> | 0 | 0,06 | 0,12 | 0,18 | 0,24 | 0,3 | 0,36 | 0,42 | 0,48 | 0,54 | 0,6 |  |

### *Obtention du diplôme de DEUST*

**Pour obtenir le diplôme de DEUST, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (DEUST 1 et 2).**

**Aucune compensation entre DEUST 1 et 2.**

### *Mentions de réussite*

- Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20
- Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20
- Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

## **D. Déroulement des examens**

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

Les traducteurs électroniques et tout objet connecté (téléphone portable, montre, lunettes..) sont interdits (les étudiants en seront informés).

### *Retard*

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

### *Défaillance*

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de l'année en cours. Les

semestres ne pourront donc être validés.

### *Absence aux examens*

---

Session 1 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 1 est ajourné et doit repasser l'épreuve ou la matière en session 2.

Session 2 : Un étudiant absent à une épreuve ou matière en session 2 :

- Si il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise.
- Si il était déjà absent en session 1 :
  - Absence justifiée en session 2 (ABJ) : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant
  - Absence injustifiée en session 2 (ABI) : l'étudiant est ajourné

Si l'étudiant présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen, la justification est appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

L'étudiant peut être noté ABJ (note de 0/20) et non défaillant.

## E. Équivalences

Les étudiants justifiant d'une expérience professionnelle suffisante, possédant un autre titre de l'enseignement supérieur, ou ayant suivi un cursus universitaire avec validation modulaire peuvent demander à bénéficier d'une dispense modulaire.

Pour cela, ils devront adresser au Président du jury un courrier argumenté et détaillé (ainsi que toutes les pièces utiles à l'étude de cette demande), précisant les motivations de cette demande.

Le ou les enseignant(s) chargé(s) des enseignements de l'EC (module) pour lequel une telle demande a été faite, pourront décider :

- de ne pas accorder la dispense validée ;
- d'accorder une dispense partielle du module (dispense de certains cours et/ou contrôles) ;
- d'accorder une dispense valable pour tous les cours et contrôles du module. Cette dispense devra être validée par le jury.

## F. Validations complémentaires

### *Anglais*

---

Il est possible de passer les certificats de langues suivants (Voir les formateurs d'anglais) :

- TOEIC (*Test of English for International Communication*) <sup>1</sup>
- Examens de Cambridge : *Business English Certificate, First Certificate in English,...* <sup>2</sup>
- Le CLES (Certificat de compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur) <sup>3</sup>

1 - <http://www.etsglobal.org/Fr/Fre/Tests-et-preparation/Les-tests-TOEIC>

2 - <http://www.cambridgeenglish.org/fr/>

3 - <http://www.univ-littoral.fr/formation/cles.htm>



# Les Unités d'enseignement (UE)



## A. UE et ECTS

### 1ère année

|            | UE  | ECTS | Module (EC)                                      | Heures    | ECTS       |
|------------|---|------|--|-----------|------------|
|            |   |      |  | formation |            |
| Semestre 1 | UE Travailler dans un environnement numérique | 7    | Bureautique                                      | 12        | 1          |
|            |   |      | Technologies et culture Numériques               | 54        | 4          |
|            |   |      | Fondamentaux du Droit appliqués à l'Informatique | 24        | 2          |
|            | UE Communication, Entreprise et langues 1     | 11   | Communication numérique                          | 60        | 6          |
|            |   |      | Anglais 1  | 25        | 3          |
|            |   |      | PPP / AST  | 15        | 2          |
|            | UE Culture artistique et graphisme            | 10   | Graphisme 1                                      | 100       | 8          |
|            |   |      | Culture artistique                               | 24        | 2          |
|            | UE Projet 1                                   | 2    | Projet tuteuré / Entreprise                      | 50        | 2          |
|            | <b>Total semestre 1</b>                       |      |  |           | <b>364</b> |

|                         |   |   |                               |            |           |
|-------------------------|---|---|-------------------------------|------------|-----------|
| Semestre 2              | UE Conception web                         | 9 | Création de pages web         | 44         | 4         |
|                         |   |   | Système de gestion de contenu | 24         | 2         |
|                         |   |   | Expérience utilisateur        | 30         | 3         |
|                         | UE Conception côté serveur                | 6 | Analyse et gestion de données | 24         | 2         |
|                         |   |   | Langage côté serveur          | 44         | 4         |
|                         | UE Animations numériques                  | 7 | Vidéo                         | 56         | 5         |
|                         |   |   | Audio                         | 24         | 2         |
|                         | UE Communication, Entreprise et langues 2 | 5 | Anglais 2                     | 25         | 3         |
|                         |   |   | PPP / AST                     | 15         | 2         |
|                         | UE Projet 2                               | 3 | Projet tuteuré / Entreprise   | 50         | 3         |
| <b>Total semestre 2</b> |   |   |                               | <b>336</b> | <b>30</b> |
| <b>Total année 1</b>    |   |   |                               | <b>700</b> | <b>60</b> |

UE - 1ère année



## 2ème année

|            | UE  | ECTS | Module (EC)                 | Heures    | ECTS       |           |
|------------|---|------|-----------------------------|-----------|------------|-----------|
|            |   |      |                             | formation |            |           |
| Semestre 3 | UE Conception côté client                 | 10   | Langage de script           | 40        | 5          |           |
|            |   |      | Animations web              | 40        | 5          |           |
|            | UE Conception graphique avancée           | 10   | Identité visuelle           | 16        | 2          |           |
|            |   |      | Graphisme 2                 | 80        | 8          |           |
|            | UE Communication, Entreprise et langues 3 | 8    | Anglais 3                   | 25        | 3          |           |
|            |   |      | Anglais spécialité          | 20        | 3          |           |
|            |   |      | PPP / AST                   | 15        | 2          |           |
|            | UE Projet 3                               | 2    | Projet tuteuré / Entreprise | 50        | 2          |           |
|            | <b>Total semestre 3</b>                   |      |                             |           | <b>286</b> | <b>30</b> |

|                      |   |    |                             |            |            |
|----------------------|---|----|-----------------------------|------------|------------|
| Semestre 4           | UE Conception avancée et réseau           | 12 | Conception avancée          | 76         | 8          |
|                      |   |    | Réseau                      | 40         | 4          |
|                      | UE Entreprise                             | 12 | Projet en entreprise        | 8          | 12         |
|                      | UE Communication, Entreprise et langues 4 | 5  | Anglais 4                   | 25         | 3          |
|                      |   |    | PPP / AST                   | 15         | 2          |
|                      | UE projet 4                               | 1  | Projet tuteuré / Entreprise | 50         | 1          |
|                      | <b>Total semestre 4</b>                   |    |                             |            | <b>214</b> |
| <b>Total année 2</b> |   |    |                             | <b>500</b> | <b>60</b>  |

UE - 2ème année

## B. Modalités de contrôle

### 1. 1ère année - Semestre 1

#### *UE Travailler dans un environnement numérique*

7 ECTS

##### **Module Bureautique :**

Coefficient 1 - 1 ECTS

Vincent Vanneste

- le traitement de texte : créer un document de type rapport avec styles, sommaire, illustrations, ...
- le tableur
- La Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités de contrôle :

- Évaluation en salle sur machine

##### **Module Technologies et culture Numériques :**

Coefficient 4 - 4 ECTS

Eric Duquenoy

- **Représentation de l'information** : codes, formats, normes, etc.
- **Traitement de l'information** : opérations booléennes, numérisation, compression, recherche d'informations, cryptage, automatisation des traitements, notions d'algorithmique, etc.
- **Administration du poste de travail** : anatomie d'un poste de travail, fonctionnalités du SE, administration d'un ordinateur, fichiers, interopérabilité, installation, stockage, protection, etc.

Modalités de contrôle :

- Plusieurs travaux individuels,
- un exposé (en binôme),
- 2 évaluations intermédiaires et une évaluation terminale

#### **Module Fondamentaux du Droit appliqués à l'Informatique :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Catherine Pruvot

- Fondamentaux du Droit appliqués à l'Informatique
  - L'organisation judiciaire et ses acteurs
  - Le contrat
  - Obligations juridiques relatives à la communication
  - Droit à l'image, droits d'auteur, droits des marques

Modalités de contrôle :

- Présentation orale sur la base d'un dossier
- Contrôle intermédiaire des connaissances
- Évaluation terminale sur table

### *UE Communication, Entreprise et langues 1*

---

11 ECTS

#### **Module Communication numérique :**

Coefficient 6 - 6 ECTS

François Annocque

- Principes théoriques de la communication
- Outils de communication et usages
- L'identité professionnelle à l'heure du numérique
- Construire un dispositif complexe de communication numérique
- Construire un système de médias de communication professionnelle

Modalités de contrôle :

- Étude de cas
- Création d'un profil professionnel sur les réseaux
- Réalisation d'un protocole d'enquête en ligne illustrés par un rapport d'enquête et un diaporama
- Construction d'un blog professionnel

#### **Module Anglais 1 :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Chakib Bachiri

- Positionnement FCU : TEA/PLAID
- Remedial English :  
Compréhension audio, vidéo et écrite d'une  
Rédaction d'un courriel ou d'une histoire

- Notions:  
Savoir parler de soi-même, de son entourage  
Se renseigner sur quelqu'un  
Parler d'une expérience passée  
Décrire un projet futur
- Réalisations :  
Présentation vidéo

Modalités de contrôle :

- Comprendre un message audio professionnel
- Comprendre un article professionnel
- Rédaction d'une lettre et/ou d'un courriel contextualisé
- Compétence linguistique

**Module AST et PPP :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Arnauld Berthoux / BULCO

- S'intégrer dans son environnement professionnel.
- Développer des savoirs et SF spécifiques à l'environnement industriel.
- Développer et mettre en œuvre les capacités dans la gestion d'une ou plusieurs missions confiées par l'entreprise à l'apprenti(e).
- Gérer et rendre compte du pilotage des missions et/ou activités et de sa posture de technicien.
- Méthodologie documentaire ( BULCO )

Modalités de contrôle :

- 3 évaluations écrites portant sur :
  - Cas pratique : Analyse de la culture d'entreprise
  - Cas pratique : Analyse des acteurs des activités et des missions professionnelles en cours,
  - Examen théorique sur les notions vues : Compétences, culture, acteur
- BULCO : Évaluation en ligne

*UE Culture artistique et graphisme*

10 ECTS

**Module Graphisme 1 :**

Coefficient 8 - 8 ECTS

Sophie Deleglise, Morgan Pruvot, Guillaume Caffier

- Éditeur d'image matricielle
  - Situer Photoshop dans la production Web
  - Trouver et récupérer des images
  - Améliorer des images
  - Retoucher une image
  - Détourer une image
  - Automatisation des tâches
  - Insérer du texte
  - Animer
  - Revoir l'ensemble des fonctions sur Gimp
- Éditeur d'image vectorielle
  - Les formes vectorielles
  - La gestion des couleurs
  - Bonnes pratiques
  - Le texte

## Les Unités d'enseignement (UE)

---

- Les enrichissements graphiques
- L'outil plume
- Revoir l'ensemble des fonctions sur Inkscape

Modalités de contrôle :

- Examen sur machine

### **Module Culture artistique :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Kévin Bogearth

Une approche de la culture artistique et esthétique et une mise en perspective dans le monde du travail actuel.

- Histoire et évolution de l'esthétique dans l'art.
- Développer sa propre culture esthétique.
- Les différentes possibilités d'application dans le monde du travail.

Modalités de contrôle :

- Examen sur machine

## *UE Projet 1*

---

### **Module Projet tuteuré (FC) / Entreprise (alternants) :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

FC :

- Recherche d'entreprises pour l'alternance : CV, lettre de motivation, entretien, réseaux sociaux, ...
- Préparation JPO, gestion du site

Alternants :

- Rapport Intermédiaire
- Évaluation tuteur CFA et tuteur Entreprise

## **2. 1ère année - Semestre 2**

## *UE Conception web*

---

9 ECTS

### **Module Création de pages web :**

Vincent Vanneste

coefficient 4 - 4 ECTS

- Généralités, historique Internet
- HTML
- CSS

Modalités de contrôle :

- Réalisation de pages
- Contrôle en salle sur machine

### **Module Système de gestion de contenu :**

coefficient 2 - 2 ECTS

Eric Duquenoy

- analyse de sites,
- étude et mise en œuvre de deux systèmes à gestion de contenu

Modalités de contrôle :

- plusieurs travaux individuels

**Module Expérience utilisateur :**

coefficient 3 - 3 ECTS

Modalités de contrôle :

*UE Conception côté serveur*

---

6 ECTS

**Module Analyse et gestion de données :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Laurence Charpentier

Modalités de contrôle :

- quiz en ligne
- devoirs à rendre sur Sakai

**Module Langage côté serveur :**

Coefficient 4 - 4 ECTS

Vincent Vanneste

- Langage côté serveur
  - Base du Langage
  - Transmission de données
  - Base de données

Modalités de contrôle :

- Évaluation en salle sur machine

*UE Animations numériques*

---

5 ECTS

**Module Vidéo :**

Coefficient 5 - 5 ECTS

Kévin Bogeart, Laurence Charpentier

- Réalisation et montage d'un film en groupe :
  - Participation au scénario, au tournage
  - Montage
  - Projet : réaliser un film en lien avec le Deust BCMM
- Logiciel d'animation

Modalités de contrôle :

- Évaluation de la réalisation du film
- Réalisation d'animation

**Module Audio :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Eric Duquenoy

- Comprendre et analyser la relation son/image d'un film ou d'une vidéo
- Être capable d'effectuer des opérations de base sur des sons échantillonnés
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un son
- Être capable de créer quelques sons simples
- Être capable d'améliorer la qualité technique ou esthétique d'un son
- Être capable de réaliser une illustration audio

Modalités de contrôle :

- plusieurs travaux individuels à rendre
- une évaluation terminale

### *UE Communication, Entreprise et langues 2*

---

5 ECTS

#### **Module Anglais 2 :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Chakib Bachiri

- Conversation
- Notions:  
Savoir parler de soi-même en milieu professionnel, de son expérience, de ses compétences...
- Réalisations :  
Compréhension d'une annonce  
Rédaction d'un CV  
Rédaction d'une lettre de motivation  
Préparation pour un entretien

Modalités de contrôle :

- Comprendre un message audio professionnel
- Comprendre un article professionnel
- Rédaction d'une lettre et/ou d'un courriel contextualisé
- Grammaire/Vocabulaire – Extraits du TOEIC

#### **Module AST et PPP :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Arnauld Berthoux

- Objectifs et indicateurs
- Retour d'expérience professionnelle
- Oraux sur les retours d'expérience professionnelle et finalisation des mémoires

Modalités de contrôle :

- 3 évaluations écrites portant sur :
  - Cas pratique : Analyse de la méthodologie de Gestion de projet en cours,
  - Cas pratique : Analyse des indicateurs,
  - Cas pratique : Analyse de l'expérience professionnelle en cours.

### *UE Projet 2*

---

Coefficient 3 - 3 ECTS

#### **Module Projet Tuteuré (FC) / Entreprise (alternants) :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Rapport et soutenance stage en entreprise

## **3. 2ème année - Semestre 3**

### *UE Conception côté Client*

---

10 ECTS

#### **Module Langage de Script :**

Coefficient 5 - 5 ECTS

Vincent Vanneste

Langage de script

- Les bases du langage
- Objets du noyau
- L'API Web

Modalités de contrôle :

- Évaluation sur machine

**Module Animation web :**

Coefficient 5 - 5 ECTS

Vincent Vanneste

- Animation CSS
- Animation langage de script

Modalités de contrôle :

- Évaluation sur machine

*UE Conception graphique avancée*

---

10 ECTS

**Module Identité visuelle :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Sophie Deleglise, Morgan Pruvot, Guillaume caffier

- La charte graphique  
Maîtriser la conception de la charte graphique et créer une identité Web (illustrator/Photoshop)  
Gérer l'harmonisation entre les logiciels (récupération des couleurs, intégration de Photoshop à Illustrator...)

Modalités de contrôle :

- Examen sur machine

**Module Graphisme 2 :**

Coefficient 8 - 8 ECTS

Sophie Deleglise, Morgan Pruvot, Guillaume caffier

- Éditeur d'image matricielle
  - Réaliser des montages complexes
  - Le 3D
  - Concevoir des prototypes d'écran
  - Structurer et composer son fichier
    - Planifier sa composition avec les repères
    - Créer des éléments graphiques grâce aux outils de forme
    - Différencier et organiser ses calques
    - Construire un fichier avec des objets dynamiques
    - Assembler grâce aux masques de fusion
    - Anticiper les variantes de format (responsive)
    - Concevoir des plans de travail différents
  - Planifier la diffusion sur le Web
    - Préparer son fichier pour l'export
    - Gérer les tranches et les hyperliens
    - Estimer le bon ratio qualité / poids de l'image
- Éditeur d'image vectorielle
  - Le 3D
  - Créer des éléments pour un site (boutons, pictogramme...)
  - Réaliser un plan
  - Réaliser un logo (méthode, réalisation...)
  - Créer une typo

Modalités de contrôle :

- Examen sur machine

### *UE Communication, Entreprise et langues 3*

---

8 ECTS

#### **Module Anglais 3 :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Chakib Bachri

- Conversation
- Anglais pour la Présentation
- Réalisations :  
Présentation (individuel/en groupe)

Modalités de contrôle :

- Comprendre un message audio professionnel
- Comprendre un article professionnel
- Rédaction d'une lettre et/ou d'un courriel contextualisé
- Grammaire/Vocabulaire – Extraits du TOEIC

#### **Module Anglais Spécialité :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Chakib Bachri

- L'informatique en contexte A2/B1
  - Working in the IT industry
  - Computer systems
  - Websites
  - E-commerce
  - Networks systems
  - IT security and safety
- L'informatique dans le TOEIC

Modalités de contrôle :

- ORAL : Réalisation d'une présentation sur projet
- ECRIT : Rédaction d'un courrier/courriel professionnel
- COMP. : comprendre un document professionnel écrit/oral

#### **Module AST / PPP (Alternants) :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Arnauld Berthoux

rapport intermédiaire dont la structuration est sur la base du rapport final de seconde année :

- Présentation du module AST et des concepts supports 2<sup>o</sup> année
- Retour d'Expérience professionnelle
- Référentiel Deust BCMM, activités et missions

Modalités de contrôle :

- Deux productions écrites plus une évaluation orale

### *UE Projet 3*

---

Coefficient 3 - 3 ECTS

#### **Module Projet tuteuré (FC) / Entreprise (alternants) :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

- Rapport Intermédiaire
- Évaluation tuteur CFA et tuteur Entreprise



## 4. 2ème année - Semestre 4

### *UE Conception avancée et réseau*

---

12 ECTS

**Module Conception avancée :**

Coefficient 8 - 8 ECTS

Vincent Vanneste

- Framework
- Programmation mobile

Modalités de contrôle :

- Évaluation sur machine

**Module Réseau :**

Coefficient 4 - 4 ECTS

Anicet Stopin

Modalités de contrôle :

- Contrôles en salle

### *UE Entreprise*

---

12 ECTS

**Module Projet en entreprise/ Entreprise :**

Coefficient 12 - 12 ECTS

Modalités de contrôle :

- Rapport écrit
- Soutenance orale devant un jury
- Évaluation tuteur CFA et tuteur entreprise

### *UE Communication, Entreprise et langues 4*

---

5 ECTS

**Module Anglais 4 :**

Coefficient 3 - 3 ECTS

Chakib Bachri

- Conversation
- English for the TOEIC Test :
  - Employment Contract
  - Banking
  - Company structure
  - Insurance
  - Marketing
  - Safety at work

Modalités de contrôle :

- Comprendre un dialogue ou une annonce mono
- Comprendre un article professionnel
- Grammaire/Vocabulaire – Extraits du TOEIC

**Module AST / PPP :**

Coefficient 2 - 2 ECTS

Arnauld Berthoux

- Projet professionnel

## Les Unités d'enseignement (UE)

---

- Insertion professionnelle et employabilité
- Prise de fonction après l'obtention du diplôme

Modalités de contrôle :

### *UE Projet 4*

---

3 ECTS

#### **Module Projet tuteuré (FC) / Entreprise (Alternants) :**

Coefficient 1 - 1 ECTS

- Rapport Intermédiaire (délais, corrections, retours...)
- Évaluation tuteur CFA et tuteur Entreprise (évaluation de la période, semestre 4)